

## **Un génocide est en cours à Gaza : il faut l'arrêter ! Soutien à l'Afrique du Sud dans sa requête auprès de la Cour internationale de justice**



Il y a maintenant trois mois, Israël lançait une agression totale contre la bande de Gaza et le peuple palestinien en riposte à l'attaque des commandos du Hamas le 7 octobre.

Trois mois de massacres, de transferts forcés, de destructions massives : Israël bombarde, affame, tue la population de Gaza, territoire dévasté, « lieu de mort inhabitable ».

Trois mois de mobilisation des peuples de nombreux pays, dont la France, pour exiger un cessez-le feu immédiat et permanent, et que s'arrête ce nettoyage ethnique programmé.

Mais aussi trois mois de soutien inconditionnel (puis très modérément critique) à Israël de nos gouvernants qui n'ont toujours pas condamné les crimes de guerres, crimes contre l'humanité, crime de génocide commis par l'armée israélienne à l'encontre du peuple palestinien.

Car c'est bien un génocide qui est en cours dans la Bande de Gaza comme l'a démontré la Fédération internationale des Droits Humains (FIDH) dans une résolution très complète.

Le génocide est un crime dont il convient de vérifier la définition en droit : il s'entend « d'actes commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ». Parmi ces actes, « le meurtre des membres du groupe », « la soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle ».

Tout ce qu'Israël fait depuis trois mois va dans le sens de cette définition, à commencer par l'annonce du siège total auquel Israël a immédiatement décidé de soumettre les habitants, faisant qu'à Gaza, on ne meurt pas seulement des bombardements délibérés des civils, on meurt aussi de

ne pouvoir boire, manger, se soigner. Israël inflige délibérément aux Palestiniens de Gaza des conditions de vie calculées pour provoquer leur destruction.

Tout est en place pour qu'il y ait un maximum de morts. Les témoins que sont les journalistes sont délibérément ciblés.

Pour qu'un génocide soit avéré, il faut que l'intention de destruction soit prouvée. Or, on ne compte plus les déclarations de responsables israéliens prônant la destruction de tout ou partie de la population palestinienne considérée comme collectivement responsable. Lien vers l'article de notre site

Par ailleurs, les témoignages et les images reçues décrivent la multiplication des exactions criminelles envers les civils à Gaza, en Cisjordanie ou dans les prisons israéliennes. Des exactions qui représentent très probablement autant de crimes de guerres et de crimes contre l'humanité.

Et pourtant, toujours pas de cessez-le-feu, toujours pas de sanction contre Israël dont l'impunité reste intacte depuis 75 ans !

Face à cette situation, face à l'inaction des États occidentaux, l'Afrique du Sud a présenté une requête auprès de la Cour internationale de Justice (CIJ) contre Israël pour violation de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à Gaza affirmant qu'« Israël a commis, commet et risque de commettre des actes de génocide contre le peuple palestinien à Gaza ». Elle a demandé à la Cour internationale de Justice (CIJ) d'indiquer des mesures provisoires afin de protéger les droits des Palestiniens contre « un préjudice supplémentaire, grave et irréparable ». Cette requête sera examinée par la CIJ les 11 et 12 janvier.

L'Association France Palestine Solidarité exhorte la France, en tant qu'État partie à la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide à soutenir de toute urgence la demande de mesures provisoires présentée par l'Afrique du Sud.

Un génocide en cours, ça ne se regarde pas, ça s'arrête !

*Le Bureau national de l'AFPS*

*Le 10 janvier 2024*

*Photo : Photo : © ICJ/Frank van Beek. Audience à la Cour internationale de Justice (CIJ) à La Haye (photo d'archives).*